



PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune d'Antibes

Pièce du PLU
13

SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.125-6 DU
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Echelle : 1/8000e

PLU approuvé par DCM le 13 mai 2011
PLU révisé approuvé par DCM le 29 mars 2019

PROCÉDURES D'ÉVOLUTION DU PLU

Mise en compatibilité n°1 : 1er octobre 2021
Modification de droit commun n°1 : 15 mars 2022
Modification simplifiée n°1 : 17 février 2023

LÉGENDE	
	Zone non assainie de classe 1 : Tranchées filtrantes
	Zone non assainie de classe 2 : Filtre à sable vertical non drainé
	Zone non assainie de classe 3 : Tertres filtrants
	Zone non assainie de classe 4 : Etude au cas par cas
<i>Les limites sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications ponctuelles</i>	
	Périmètre de protection immédiat du forage de la Louve
	Périmètre de protection immédiat du forage de la Sambuque
	Protection rapprochée des forages de la Sambuque et de la Louve
	Protection éloignée des forages de la Sambuque et de la Louve

AVERTISSEMENT
"Le fond de ce plan est cadastral (source DGF de 2021), par convention de précision, il est rappelé en conséquence que les représentations graphiques sont figuratives."